

Diagnostic d'ancrage territorial de la Réserve Naturelle Régionale des Partias 2019-2020

- Les Résultats -

Appropriation, vision et vécu d'un espace naturel protégé de montagne

Introduction :

La Réserve Naturelle Régionale des Partias est un espace protégé de montagne situé sur les hauteurs du Briançonnais dans la commune de Puy-Saint-André, connue pour son volontarisme en matière de transition écologique. À l'origine, la protection du vallon des Partias est l'œuvre d'une mobilisation citoyenne. Conscients de la richesse naturelle du site et de la proximité de la station de Serre-Chevalier, habitants et municipalité de la commune de Puy-Saint-André ont permis son classement en Réserve Naturelle Volontaire (RNV) dès 1990. En 2009, elle sera classée Réserve Naturelle Régionale (RNR) par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et cela s'est fait avec le soutien de la LPO PACA qui en est devenue co-gestionnaire avec la commune. En 2019, la RNR a non seulement fêté ses 10 ans d'existence mais a aussi fait l'objet d'une extension de 17 % de son périmètre passant ainsi de 686 ha à près de 802 ha.

Après 10 ans d'existence, il était temps de faire le bilan de la mise en œuvre de cet outil de protection et de gestion mais aussi de sensibilisation que représente cette Réserve Naturelle Régionale. Pour cela, une évaluation du premier Plan de Gestion de la RNR des Partias a été élaborée afin de rendre compte de l'avancée et/ou de l'achèvement des projets et des actions développés sur le site ces 10 premières années.

Mais si la Réserve Naturelle Régionale des Partias représente un site protégé, un laboratoire et un lieu pédagogique, elle n'en reste pas moins un espace communal et ainsi, un probable territoire de vie pour les habitants de la commune de Puy-Saint-André. D'autant plus qu'elle représente plus de la moitié du territoire communal. Suite à des rencontres et des échanges au sein de la réserve et lors de réunions municipales (ateliers citoyens ; réunions de co-gestion), l'impression d'une relation distante voire négative avec la RNR des Partias de la part des habitants de la commune est ressortie aux yeux de l'équipe de la LPO. Afin de mieux comprendre l'état du lien établi entre les locaux et cet espace, il a été décidé de mettre en place une enquête (des questionnaires ont été mis à disposition en main propre et sur internet). Cette dernière avait pour objectif de rendre compte du niveau de connaissance et d'appropriation de la RNR des Partias par les citoyens interrogés. Autrement dit, de comprendre les perceptions et les pratiques de ce territoire après 10 années de « cohabitation ».

À l'origine, l'enquête avait vocation à se cantonner aux seuls habitants de Puy-Saint-André puisqu'il s'agissait de rendre compte de leurs connaissances à propos de la réserve et des relations entretenues avec celle-ci en tant que riverains directs. En effet, il peut être aisé de considérer qu'ils sont les premiers impactés

(positivement ou négativement selon les avis et perceptions) par certains choix de gestion, ou actions réalisées dans la réserve. Entre autres, en raison de leur proximité géographique, mais aussi de la volonté de l'équipe municipale (mairie) d'assurer la co-gestion de cet espace protégé (ils mettent à disposition des financements, y consacrent du temps, etc.) Cependant, il est évident que de nombreux promeneurs du site n'habitent pas la commune de Puy-Saint-André mais sont pour autant à proximité. Ainsi, même si c'est dans une moindre mesure, les habitants du Briançonnais (carte de ce qui est compris comme le « Briançonnais » en annexe p.31) sont aussi concernés par cette enquête puisqu'il est possible que certains se soient déjà rendus dans le vallon des Partias et/ou aient connaissance de la réserve ou, si ce n'est pas le cas, il est toujours intéressant de se rendre compte de l'intérêt des locaux envers des espaces protégés à proximité comme celui-ci. À noter néanmoins que deux questionnaires différenciés ont été élaborés afin de mieux prendre en compte les problématiques pouvant exister du fait de la présence de la Réserve Naturelle Réserve des Partias sur son territoire d'implantation. Deux questions supplémentaires ont été ajoutées sur le questionnaire destiné à la commune de Puy-Saint-André, permettant de sceller la relation entretenue avec la RNR en tant qu'habitant/administré de cette dernière.

Outre la volonté de définir « l'état d'ancrage » de la Réserve Naturelle Régionale des Partias, la LPO souhaitait aussi profiter de ce travail pour créer du lien avec les locaux ayant un rapport (qui peut revêtir mille facettes au gré des personnes) avec cette dernière.

Enfin, cette enquête s'est intégrée dans une démarche plus globale de concertation citoyenne soutenue par la Fondation de France. En effet, le nouveau plan de gestion devant être élaboré, la LPO a souhaité prendre en compte l'avis des citoyens locaux, connaissant ou non la réserve et vivant plus ou moins à proximité. Cette enquête a débuté avant le lancement officiel de cette concertation (qui aura eu lieu entre le printemps et l'automne 2020). Elle a ainsi joué le rôle de support de diffusion de l'information, mais aussi d'un premier support d'expression des avis et idées qui ont pu être soulignés et pris en compte durant la concertation citoyenne.

Résultats :

À la suite de cette enquête menée par la LPO PACA durant la période hivernale de 2019-2020, une première analyse a été réalisée par Zézé Cool, stagiaire en Master 1 Métier de la montagne de l'Université de Gap, puis reprise et finalisée par Anna Pontoire (volontaire en service civique en 2019-2020). L'effectif total des réponses obtenues pour cette enquête est de 120 personnes. Sur environ 200 foyers (en résidence principale) à Puy-Saint-André (INSEE 2017), 48 ont répondu à l'enquête ce qui est encourageant mais pas tout à fait satisfaisant (1/4 des foyers de la commune), l'exhaustivité n'ayant définitivement pas été atteinte. Pour les habitants des communes du Briançonnais, 72 personnes ont répondu à l'enquête, ce qui semble, au vu de l'objectif concernant cette seconde cible et les moyens mis en œuvre (diffusion par internet uniquement via les réseaux sociaux et mails-list), plutôt satisfaisant et permet de donner une idée générale des relations entretenus avec un espace protégé voisin.

Voici les réponses obtenues auprès des habitants de Puy-Saint-André et du Briançonnais :

1. [Connaissez-vous le vallon des Combes, au-dessus de Puy Saint André / Puy Chalvin \(le « lac » des Partias, le col de la Trancoulette, la Croix d'Aquila, le col de la Pisse....\) ?](#)

Case à cocher : OUI / NON

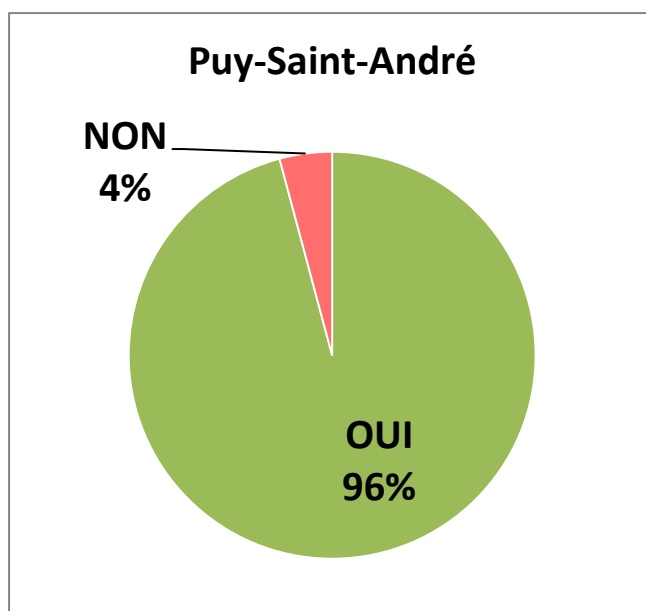


Figure 1_ Question 1 : Connaissance du secteur « Vallon des Combes », Puy-Saint-André

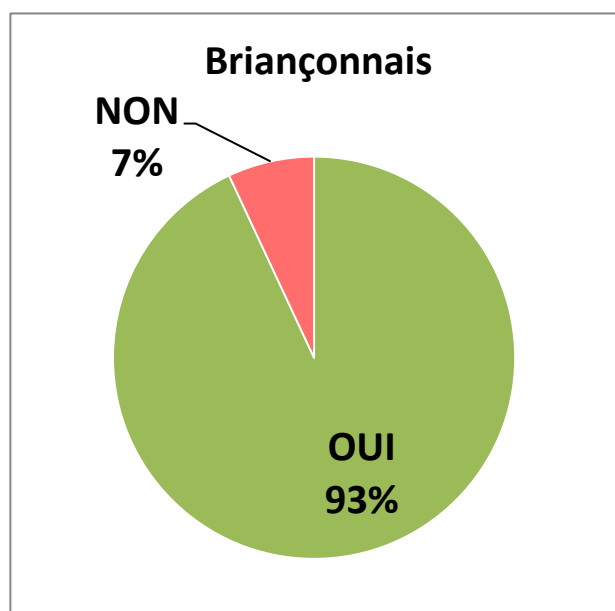


Figure 2_ Question 1 : Connaissance du secteur « Vallon des Combes », Briançonnais

2. [Si oui, vous vous y rendez :](#)

Case à cocher : Souvent (1 fois par mois ou plus) / Occasionnellement (plus d'1 fois par an) / Rarement (moins d'1 fois par an) / Jamais

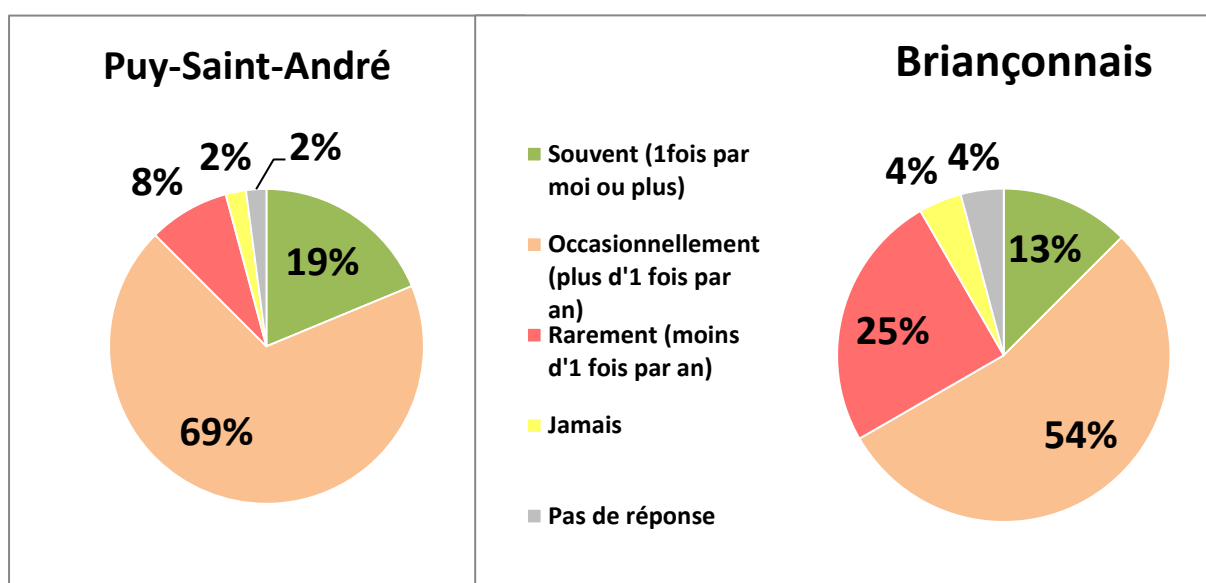


Figure 3 et 4_ Question 2 : Fréquentation de la RNR des Partias, Puy-Saint-André / Briançonnais

3. [Saviez-vous que ce vallon abrite la Réserve naturelle régionale des Partias ?](#)

Case à cocher : OUI/NON

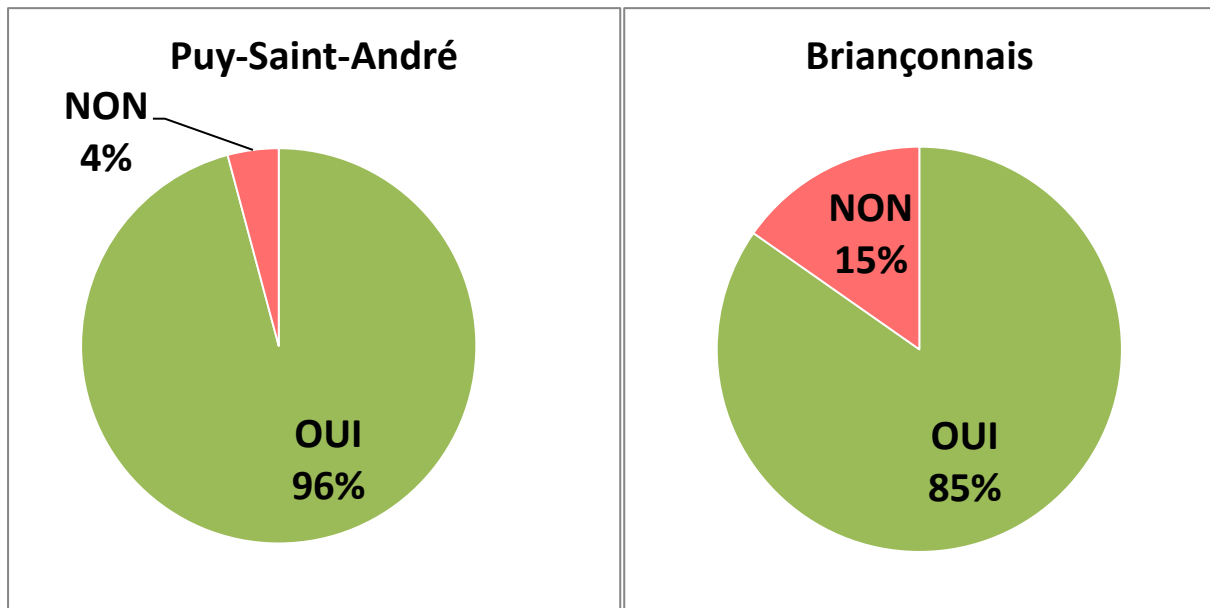


Figure 5 et 6_ Question 3 : Connaissance de la RNR des Partias, Puy-Saint-André / Briançonnais

4. [Pouvez-vous nous dire en quelques mots à quoi sert cette Réserve selon vous ?](#)

Réponse ouverte : À quoi sert une réserve ?

Une Réserve Naturelle Régionale a trois grandes missions principales. L'équipe de la LPD, co-gestionnaire des Partias, les définit comme suit :

- **Sensibilisation** : tout ce qui tourne autour de la pédagogie, des animations afin de faire connaître et découvrir la biodiversité du site aux publics. Mais aussi permettre une meilleure cohabitation entre les différents usagers du site et les écosystèmes présents. L'action de sensibilisation se fait donc en direction des publics visiteurs ou vivant à proximité de l'espace naturel protégé en question. Mais c'est aussi la concertation en direction des usagers du site tels que les grimpeurs ou les éleveurs/bergers. Finalement il s'agit d'une mission liée au dialogue entre gestionnaire et parties prenantes.
- **Gestion** : Il s'agit d'actions concrètes de terrain, liées au suivi des espèces, aux recherches (pour développer la connaissance et donc mieux protéger). C'est aussi des chantiers (à ampleur contrôlée), des installations, impactant positivement ou (de manière la plus modérée possible) négativement le

milieu pour permettre une meilleure cohabitation entre les Hommes et la nature environnante. C'est aussi l'entretien du site, etc.

- **Protection** : de manière générale, protéger la biodiversité (faune/flore/milieus). La protection peut être le fruit de la réglementation, de la surveillance, d'une logique de gestion et d'une bonne connaissance de l'écologie du site, et donc d'actions variées mises en place par le gestionnaire. La "Protection" est une mission large et générale qui peut en quelque sorte englober les missions de « Gestion » et de « Sensibilisation », plus concrètes. Il s'agit à beaucoup d'égard, d'une finalité. Cependant dans les documents RNF, les trois grandes missions sont définies telle quelle : Protéger, Gérer, Sensibiliser. Cette mission sera donc considérée comme à part entière pour l'analyse de ce questionnaire.

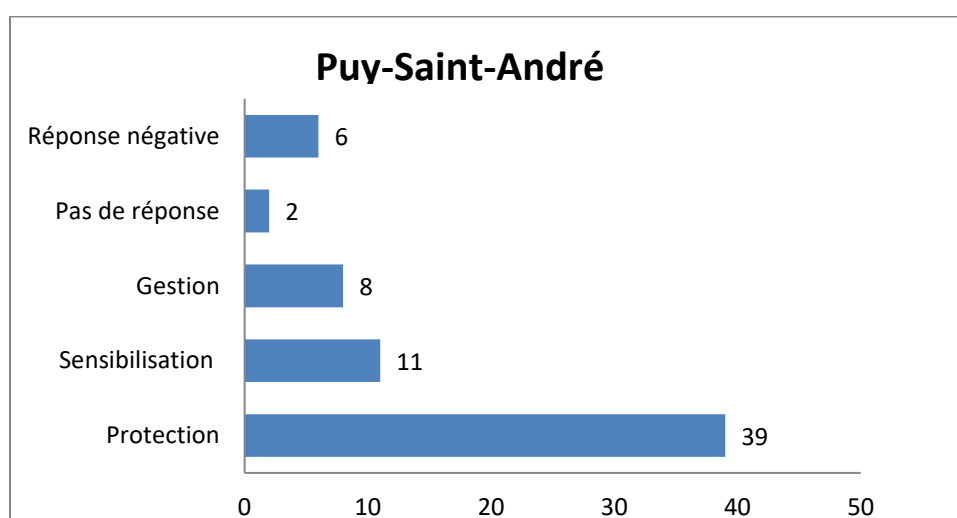


Figure 7_ Question 4 : Connaissance des missions de la RNR des Partias, Puy-Saint-André

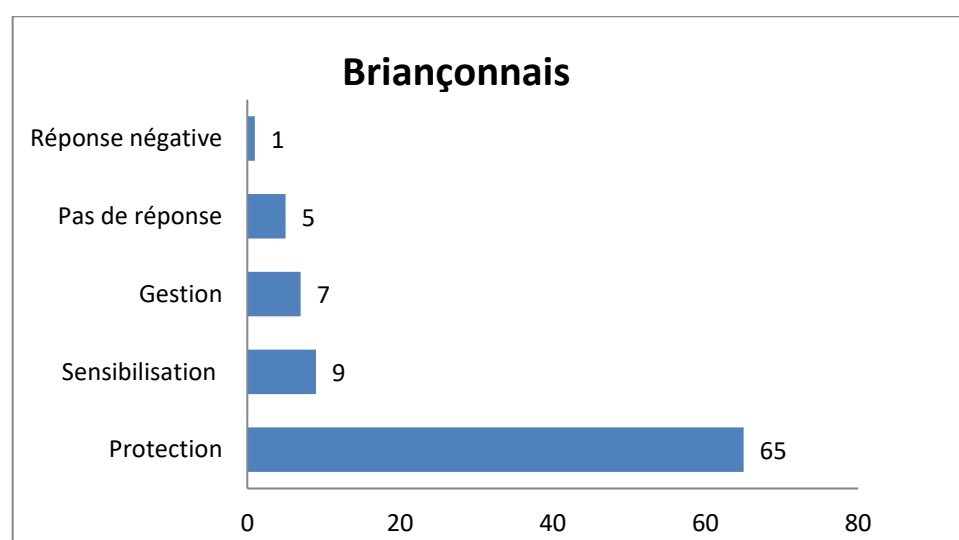


Figure 8_ Question 4 : Connaissance des missions de la RNR des Partias, Briançonnais

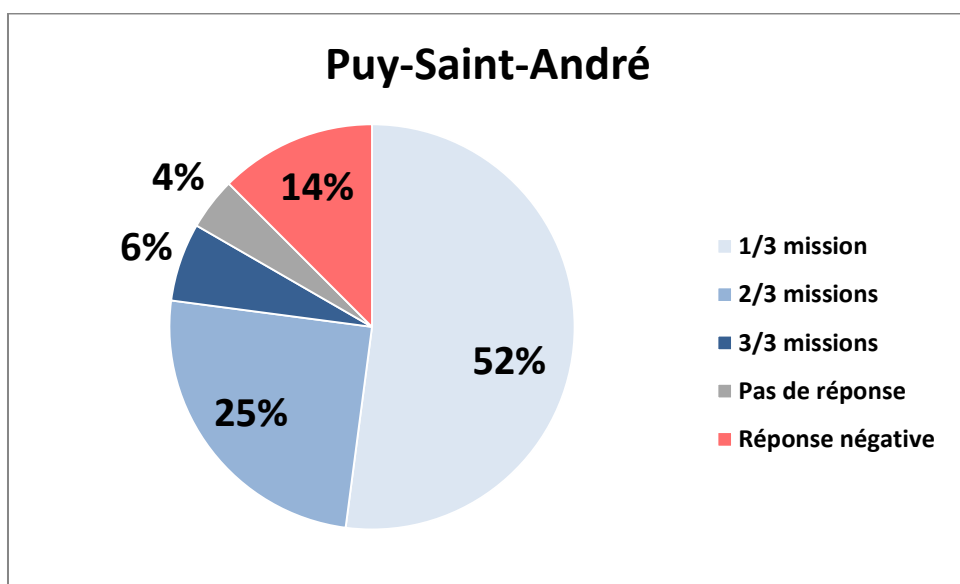


Figure 9_ Question 4 : Nombre de missions citées sur 3, Puy-Saint-André

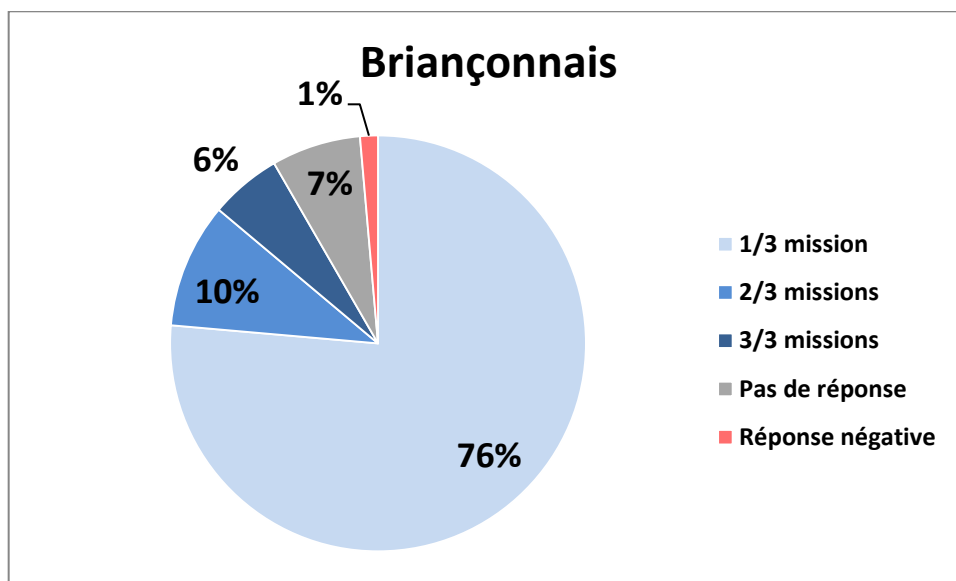


Figure 10_ Question 4 : Nombre de missions citées sur 3

5. Comment vous représentez-vous le périmètre de la Réserve ?

En 2019, la Réserve Naturelle Régionale des Partias a fait l'objet d'un reclassement. Autrement dit, une reconduction du statut de protection du site accompagnée d'un élargissement de son périmètre (entre autres). Comme expliqué en introduction de ce document, le périmètre de la réserve est passé de 686 ha à près de 802 ha. Elle recouvre maintenant le secteur du Rocher Blanc. Ci-dessous une carte superposant l'ancien et le nouveau périmètre.

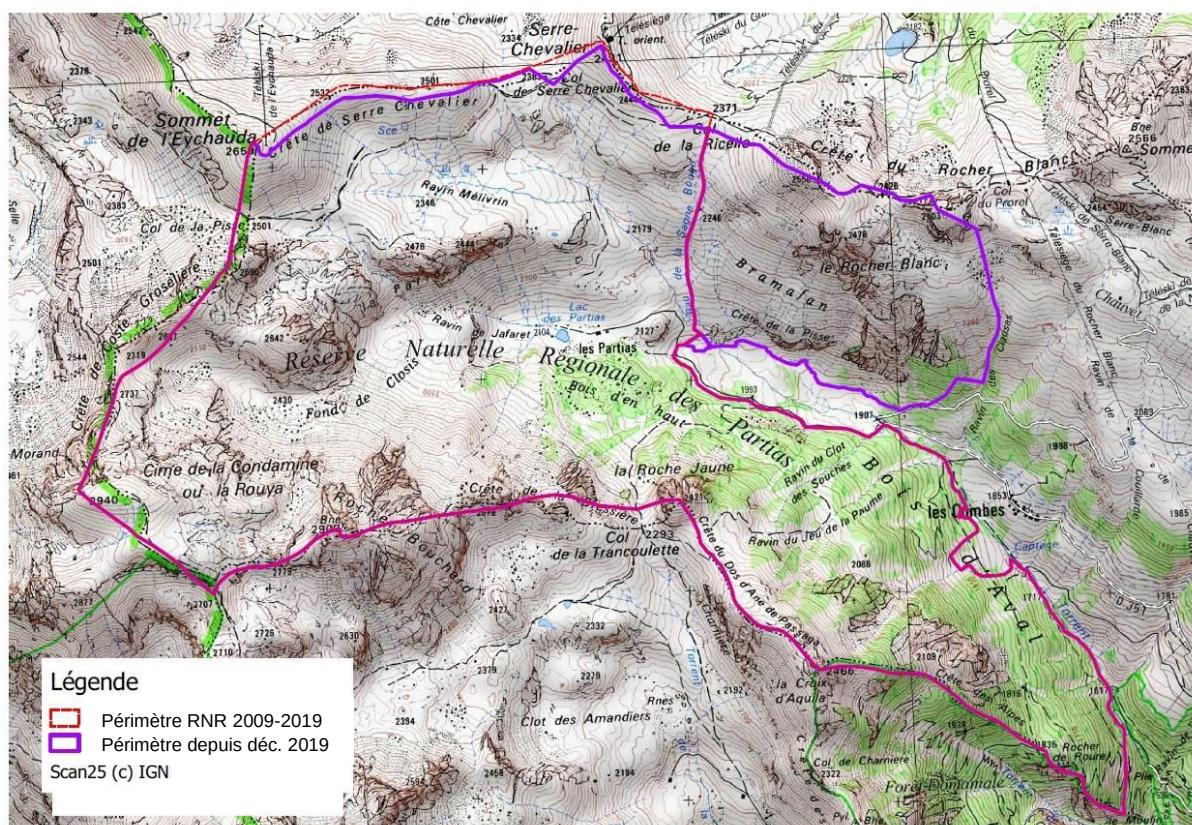


Figure 11_ Carte de l'ancien et nouveau périmètre de la RNR des Partias

À l'époque de l'enquête, l'information sur le nouveau périmètre n'avait pas encore été diffusée. L'ancien périmètre a donc été considéré comme juste à cette question.

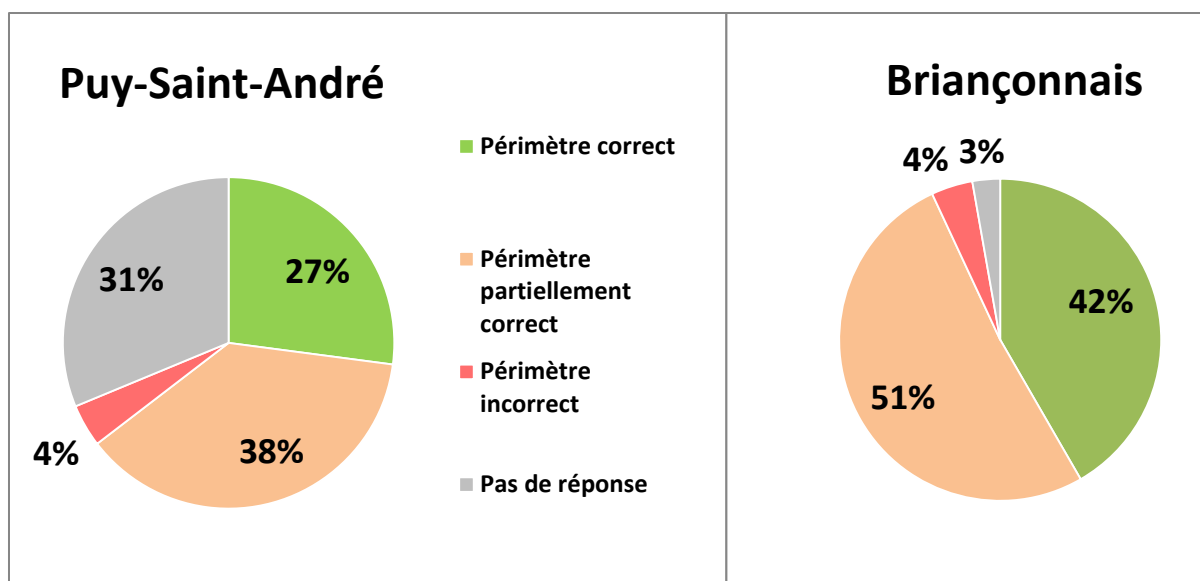


Figure 12 et 13_ Question 5 : Périimètre de la RNR des Partias, Puy-Saint-André / Briançonnais

NB : Deux formats de questionnaires ont été créés et mis à disposition des enquêtés afin de faciliter la diffusion du questionnaire : un papier (distribué dans les boîtes aux lettres du village de Puy-Saint-André et proposé lors de permanence à la médiathèque) et un digital (via Google Form). Le questionnaire papier a été créé en premier et a dû être distribué rapidement en raison d'impératifs de calendrier, avant même la création du questionnaire via la plateforme Google form. Sur le questionnaire papier, les enquêtés pouvaient dessiner, sur un fond de carte vierge, le périmètre de la RNR des Partias. Malheureusement, il n'a pas été possible de proposer le même format de réponse sur le formulaire Google Form... Des périmètres pré-dessinés (3 faux, et 1 vrai) ont été proposés en choix de réponse. Finalement pour les deux groupes d'habitants, les deux formats ont été utilisés. Cependant, la majorité des habitants de Puy-Saint-André ont répondu par la version papier, et la majorité des habitants du Briançonnais ont répondu par la version digitale. La démarche pour répondre à cette question n'étant pas la même, il est difficile de savoir si les résultats auraient été les mêmes si les personnes ayant répondu sur la version papier avaient répondu sur le formulaire électronique et inversement.

6. Connaissez-vous les gestionnaires de la Réserve naturelle régionale des Partias ?

Case à cocher : OUI/NON

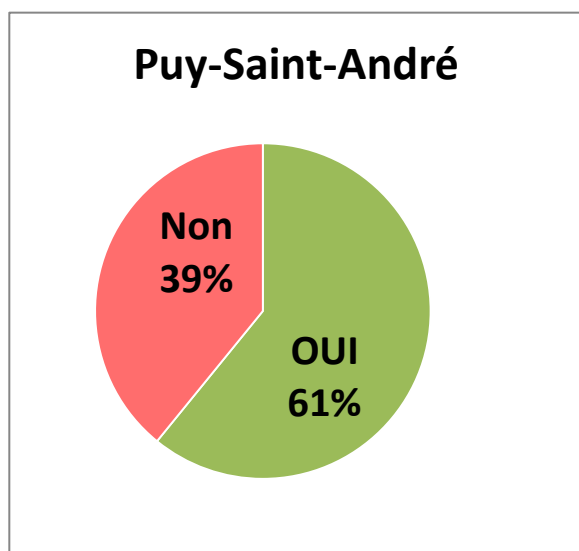


Figure 14_ Question 6 : Connaissance des co-gestionnaires de la RNR des Partias, Puy-Saint-André

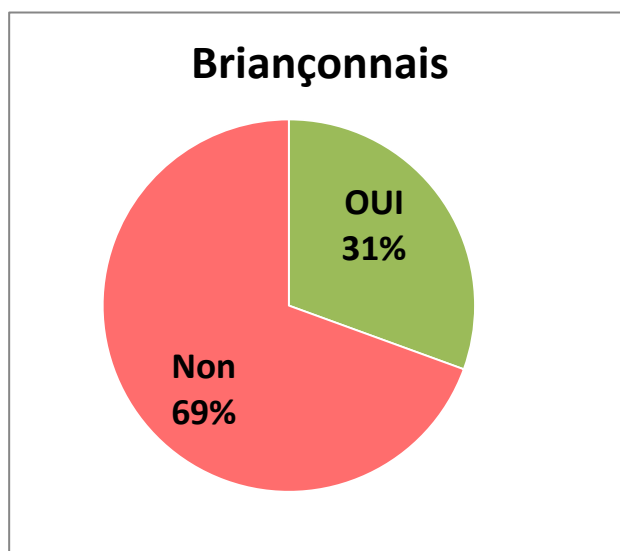


Figure 15_ Question 6 : Connaissance des co-gestionnaires de la RNR des Partias, Briançonnais

Réponse ouverte : Si oui, lesquels ?

La Réserve Naturelle Régionale des Partias fait l'objet d'une co-gestion depuis sa création en 2009. Celle-ci est assurée par la mairie de Puy-Saint-André et la Ligue de Protection des Oiseaux qui dispose d'une antenne à Briançon. En tant que Réserve Naturelle REGIONALE, elle est sous la responsabilité du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur qui en a confié la cogestion à la commune de Puy-Saint-André et à la LPO PACA. La Région PACA apporte les moyens techniques et financiers afin que les gestionnaires mettent en œuvre la gestion de la RNR.

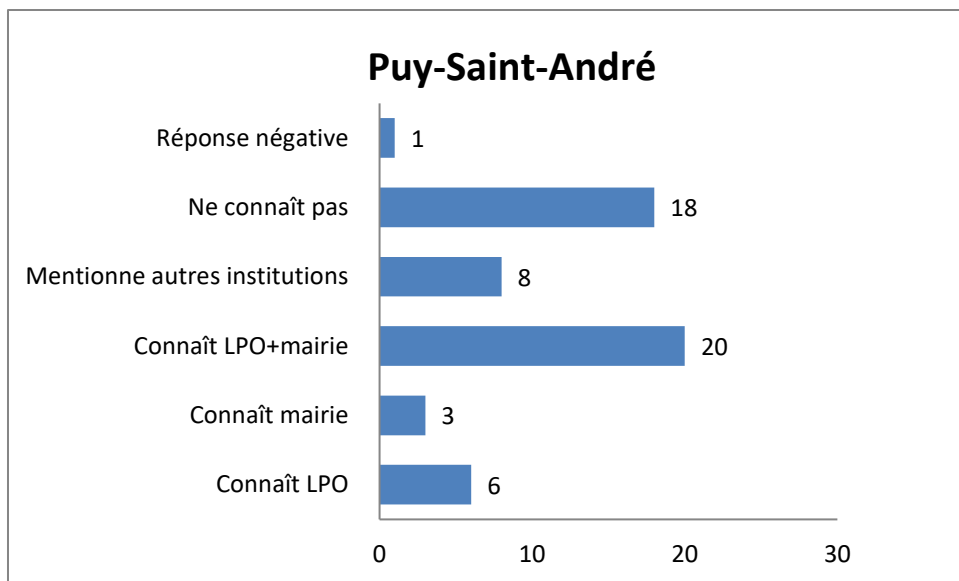


Figure 16_ Question 6 : Citation des co-gestionnaires de la RNR des Partias, Puy-Saint-André

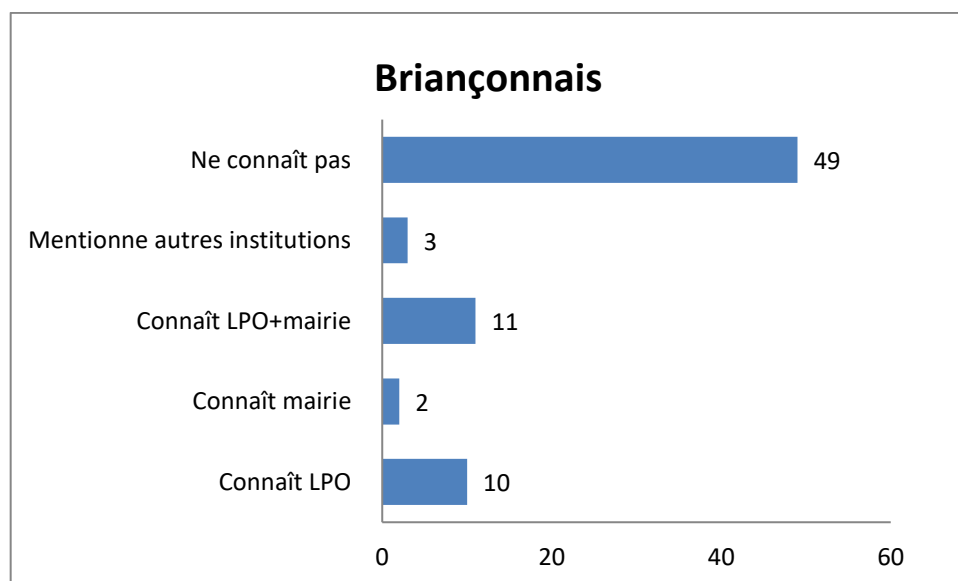


Figure 17_ Question 6 : Citation des co-gestionnaires de la RNR des Partias, Briançonnais

Les autres institutions mentionnées sont la Région (la RNR est sous sa responsabilité) et l'ONF (gestionnaire de la forêt communale).

7. Pouvez-vous citer des actions de gestion dans et/ou pour la Réserve naturelle des Partias ?

Réponse ouverte : Par « actions de gestion » est entendu les actions concrètes réalisées pour et/ou dans la Réserve Naturelle Régionale des Partias dans le but de répondre à ces grands objectifs que sont : la protection du site, sa gestion et la sensibilisation des publics.

Les principales actions réalisées par les gestionnaires de la réserve peuvent être classées de la manière suivante :

- **Etude** : inventaires / comptages / suivis
- **Gestion du site** : Entretien des sentiers / balisage / autres travaux d'entretien et d'équipement / restauration écologique / chantiers nature / mise en défens, etc.
- **Surveillance**
- **Sensibilisation et concertation** : information / éducation / formation / suivi et accompagnement des activités humaines / communication

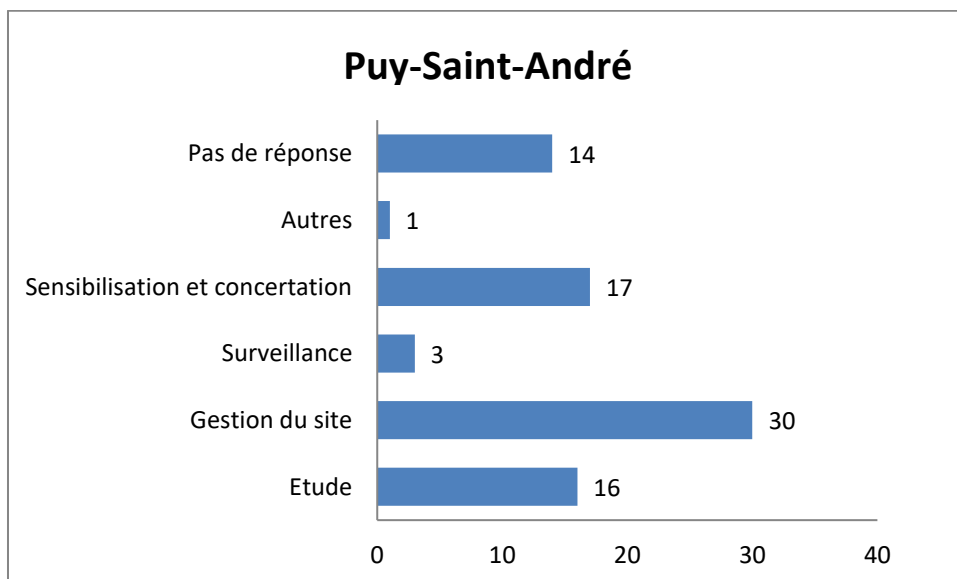


Figure 18_ Question 7 : Connaissance des champs d'action de la RNR des Partias, Puy-Saint-André

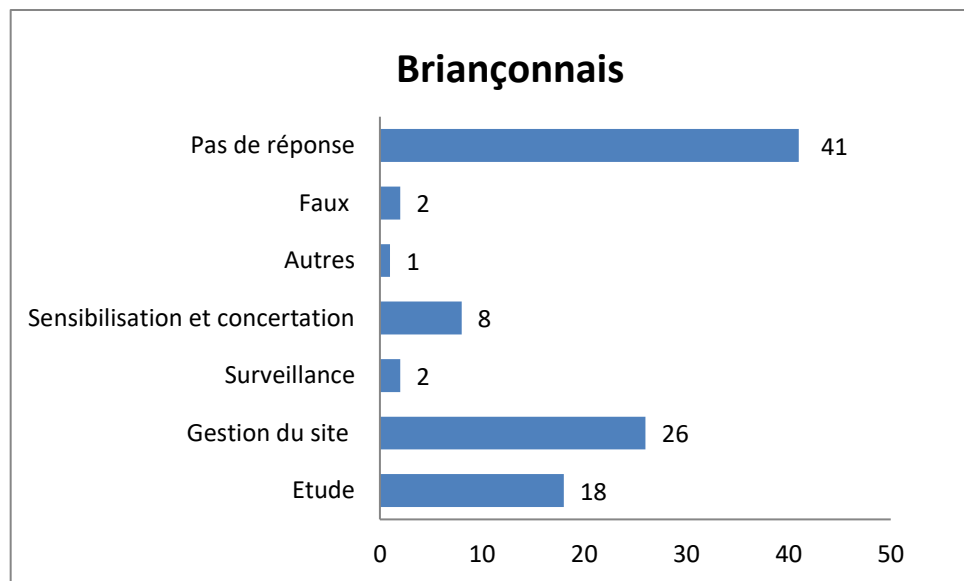


Figure 19_ Question 7 : Connaissance des champs d'action de la RNR des Partias, Briançonnais

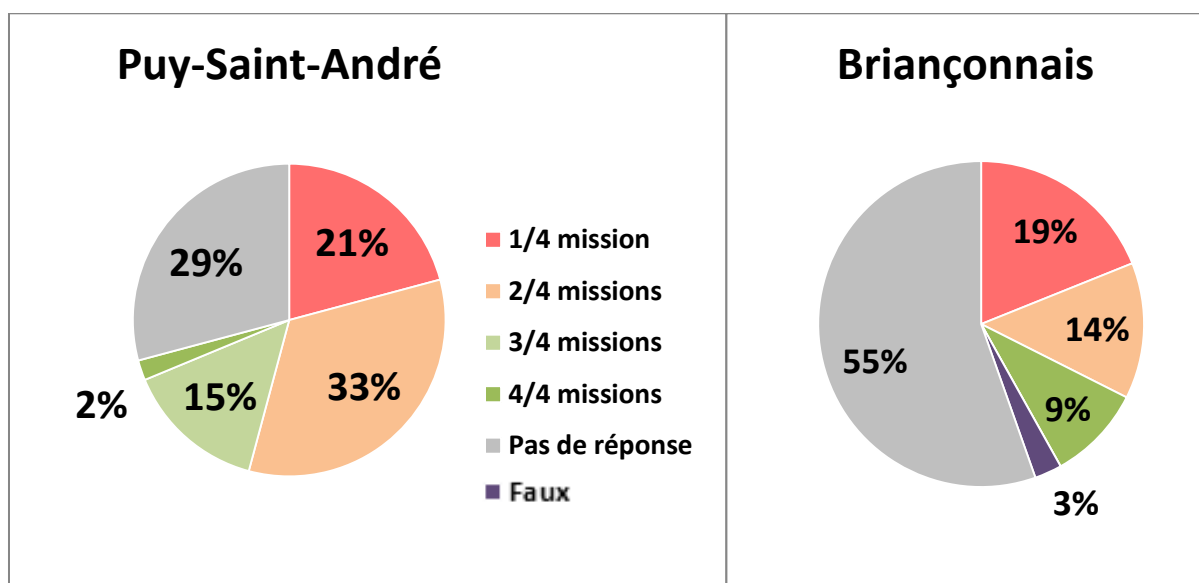


Figure 20 et 21_ Question 7 : Nombre de champs d'action cités sur 4, Puy-Saint-André / Briançonnais

8. Que pensez-vous de la gestion de la Réserve naturelle des Partias ? Pourquoi ?

Case à cocher : Accord / Pas complètement d'accord / Désaccord / Sans avis

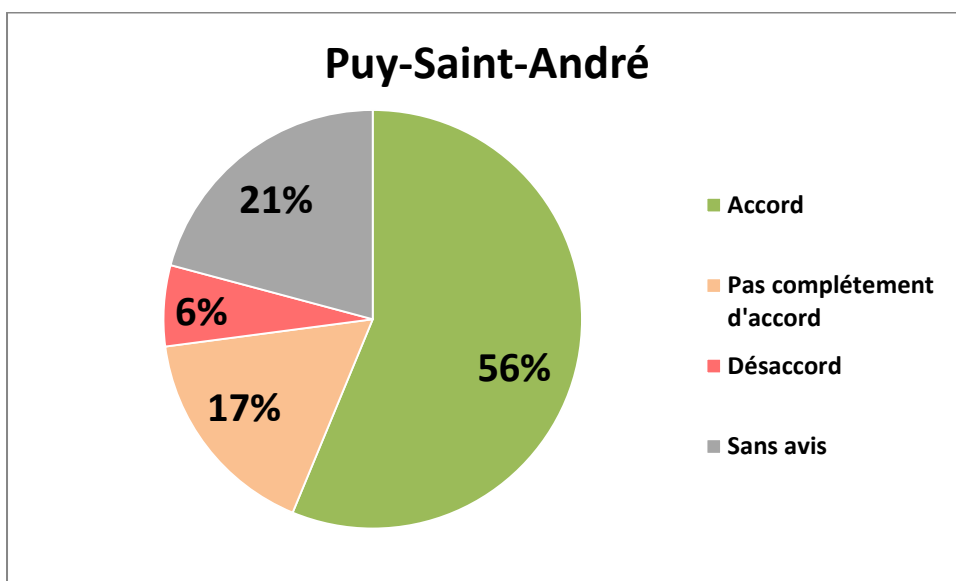


Figure 22_ Question 8 : Avis sur la gestion de la RNR des Partias, puy-Saint-André

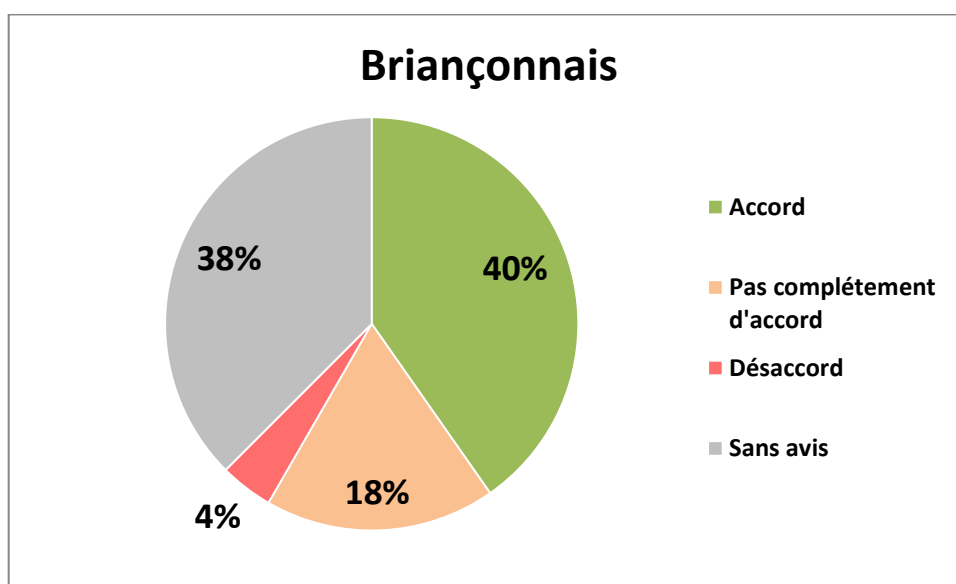


Figure 23_ Question 8 : Avis sur la gestion de la RNR des Partias, Briançonnais

9. Parmi les propositions suivantes, quelles sont, selon vous, celles qui relèvent de la réglementation de la Réserve naturelle des Partias ?

Case à cocher : Chiens en laisse admis / Chiens interdits / Cueillette interdite / Cueillette modérée admise / Chasse autorisée / Chasse interdite / Circulation motorisée interdite / VTT interdit / Ne pas sortir des sentiers / Camping interdit

Depuis sa création le site de la Réserve Naturelle Régionale des Partias s'est doté d'une réglementation que chacun se doit de respecter. Ces règles ont pour intérêt de soutenir l'objectif de protection de la faune, de la flore et des milieux présents dans le vallon. À l'instar de son périmètre, la réglementation de la réserve a évolué en 2019 suite à la procédure de reclassement (voir page suivante). Cependant au moment de l'enquête, ces changements n'avaient pas été diffusés au grand public. De plus, seuls des changements mineurs (ajout d'exceptions) ont été approuvés, ne remettant pas en cause le sens principal de chaque règle.

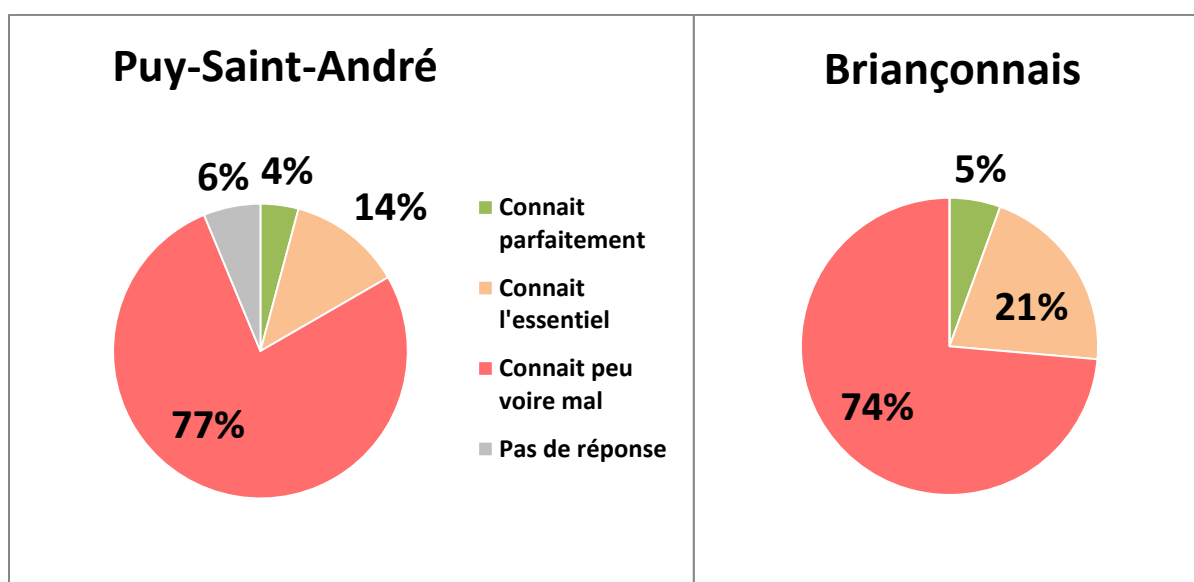


Figure 24 et 25_ Question 9 : Connaissance de la réglementation de la RNR des Partias, Puy-Saint-André / Briançonnais

Avant 2019 :



Depuis 2019 :



Bivouac autorisé à 30min de marche de l'accès, 30min avant couché/après levé soleil

Bivouac autorisé entre 19h et 9h



Aucun changement pour les promeneurs



Peuvent circuler en dehors de ces sentiers :

- les randonneurs au-delà de la limite de 2500m d'altitude ;
- toute personne circulant à pied du 1er septembre au 31 décembre.



Aucun changement



Aucun changement



Le ramassage et la cueillette des produits sauvages sont réglementés :

- La cueillette de fleurs et baies sauvages est autorisée conformément aux restrictions prévues au plan de gestion ;
- La cueillette des champignons est autorisée en veillant à ne pas détruire le système de capacité de reproduction ;
- L'usage de tout instrument de collecte, et notamment du peigne est interdit.

ATTENTION : l'interdiction reste la règle. Des exceptions seront définies dans le futur plan de gestion de la RNR des Partias.

Autres règles dans la RNR :

- La **chasse est autorisée** dans la RNR des Partias. L'activité est régulée en collaboration étroite avec la société de chasse de Puy-Saint-André. Les prélèvements au sein même de la réserve sont, dans les faits, limités et les espèces chassables dépendent à la fois des attributions départementales et des comptages opérés au sein de la RNR des Partias. Il est possible de trouver plus d'informations à ce sujet dans le compte rendu de l'atelier « Prélèvements » de la concertation citoyenne pour la RNR des Partias : https://lpo061-my.sharepoint.com/:u:/r/personal/hautes-alpes_lpo_fr/Documents/Concertation%20citoyenne%20RNR%20Partias/Atelier%20Pr%C3%A9l%C3%A8vements%2015%20septembre/Pr%C3%A9paration%20atelier%20Pr%C3%A9l%C3%A8vements_documentcitoyens%20v2.pub?csf=1&web=1&e=EUPXUe
- La **circulation des VTT est autorisée** sur les sentiers ;
- Il est **interdit de faire du feu** au sein de la RNR des Partias à l'exception des places à feu situées à l'entrée de celle-ci.

10. Que pensez-vous de la réglementation de la Réserve des Partias ?

Case à cocher : Acceptée / Pas complètement acceptée / Non acceptée / Sans avis

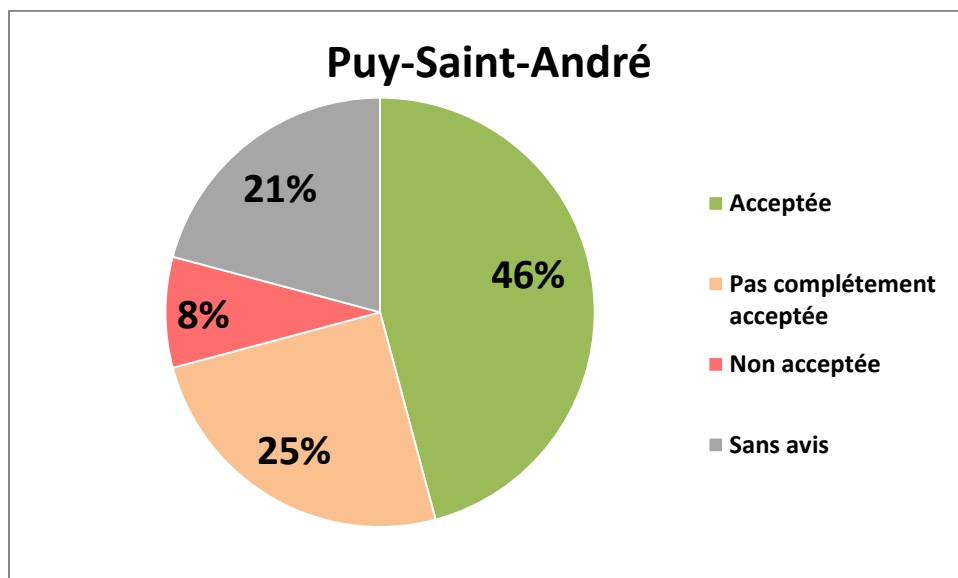


Figure 26_ Question 10 : avis sur la réglementation de la RNR des Partias, Puy-Saint-André

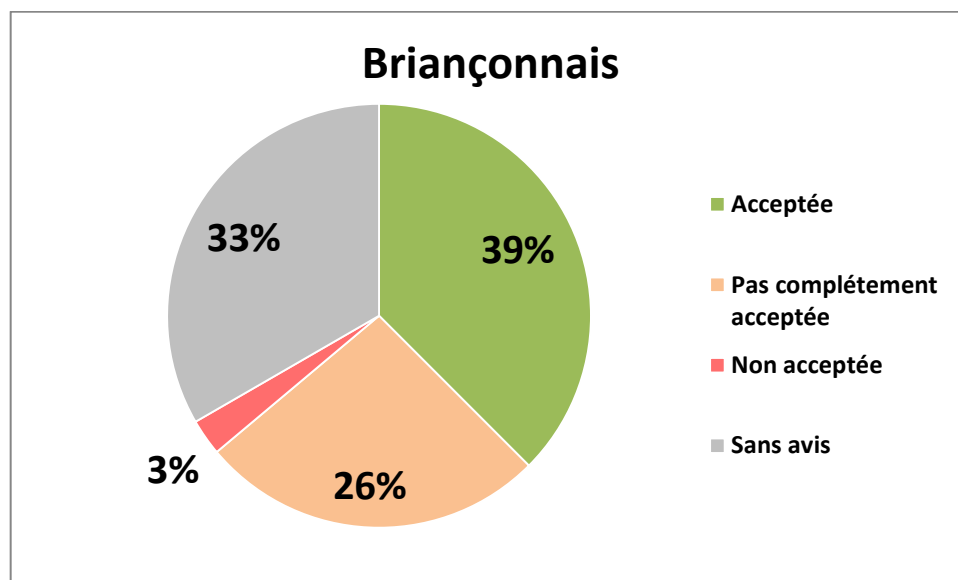


Figure 27_ Question 10 : avis sur la réglementation de la RNR des Partias, Briançonnais

Question 8 et 10 : Pourquoi ?

NB : la seconde partie des questions 8 et 10 a été fusionnée lors de l'analyse. En effet, de nombreuses personnes ne semblaient pas faire de distinction claire dans leurs justifications entre ce qui relevait de la gestion de la réserve et ce qui relevait de la réglementation.

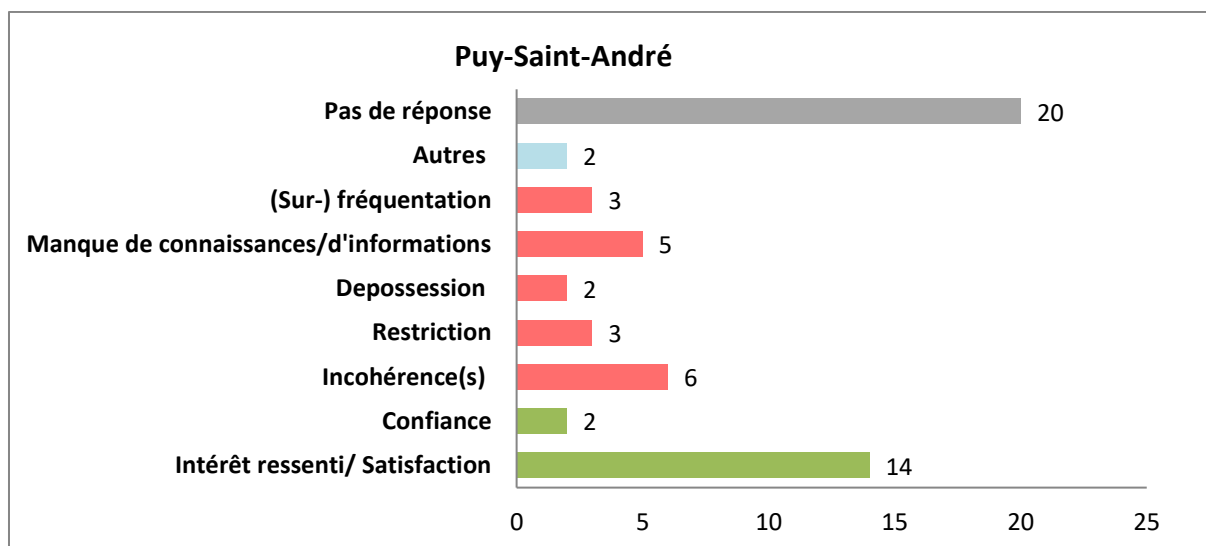


Figure 28_ Question 8 et 10 : « Pourquoi ? », Puy-Saint-André

Une majorité des enquêtés a exprimé un intérêt ou une satisfaction pour la RNR des Partias (29%) : « *Parce que la pédagogie devrait pouvoir générer plus d'adhésion que le "tout interdit"* » ; « *garantie une bonne protection des espaces fragiles* » ; « *J'adhère à la démarche et à ses valeurs* » ; « *L'état actuel de la Réserve nous convient, et fait l'admiration de nos copains "étrangers" au Briançonnais (Bretons, Arlésiens, autres Provençaux).* » ; « *bon compromis entre toutes les activités* » ; etc.

Cependant plusieurs sujets sont ressortis et ont justifié des avis en partie ou totalement défavorable/désaccord à la gestion et/ou la réglementation de la réserve, ou du moins un manque de prise de position :

- la fréquentation : ou SUR-fréquentation comme cela a pu être mentionné par certains habitants de la commune (« *Trop de fréquentation humaine !!* » ; « *La création de cette réserve et la publicité qui en est faite, a entraîné une forte augmentation de véhicules, de touristes ou vacanciers pas toujours respectueux de cet environnement, et cet accroissement va à l'encontre de la tranquillité de la faune mais aussi des habitants des hameaux. Plusieurs guides ou accompagnateurs de Briançon proposent des visites de cette réserve et il n'est pas rare de croiser plusieurs groupes d'une dizaine de personnes.[...] Avant la création de cette réserve, ce secteur était peu fréquenté de touristes, mais on pouvait y rencontrer quelques habitués du briançonnais.* ») ;
- le manque de connaissance et/ou d'informations : concernant soit la gestion soit la réglementation de la réserve (« *Acceptée pour moi personnellement. Ce n'est pas une contrainte pour moi, je comprends le pourquoi des interdictions. Pas complètement acceptée par certains habitants du village* ») ;

car ils ne la connaissent pas vraiment » ; « Pas de panneaux en bas ni à l'entrée de la commune, manque d'outils pédagogiques »]

- un sentiment de dépossession de cet espace du fait de la création de la RNR et de ses implications : *« Sentiment pour certains que le passage vers la Région les à déposséder » ; « Nous avons contribué à la création de cette réserve pour faire barrage aux extensions prévues des stations de ski. Nous sommes obligés d'en accepter les détours, sachant que ce ne sont que contraintes sans aucune retombée pour la commune. »]*
- la/les restrictions : *« Car elle est privative de liberté. N'y a t-il pas assez de loi et de règlement pour en faire encore. Faites déjà respecter le code de l'environnement. » ; « En prévention de certains comportements, une réglementation draconienne est imposée à tout le monde sans tenir compte d'habitudes ancestrales des autochtones (exemple: cueillette, déplacements hors sentier ...) ».*
- une ou des incohérences : concernant notamment la chasse, le pastoralisme et la plantation de pins Cembro.

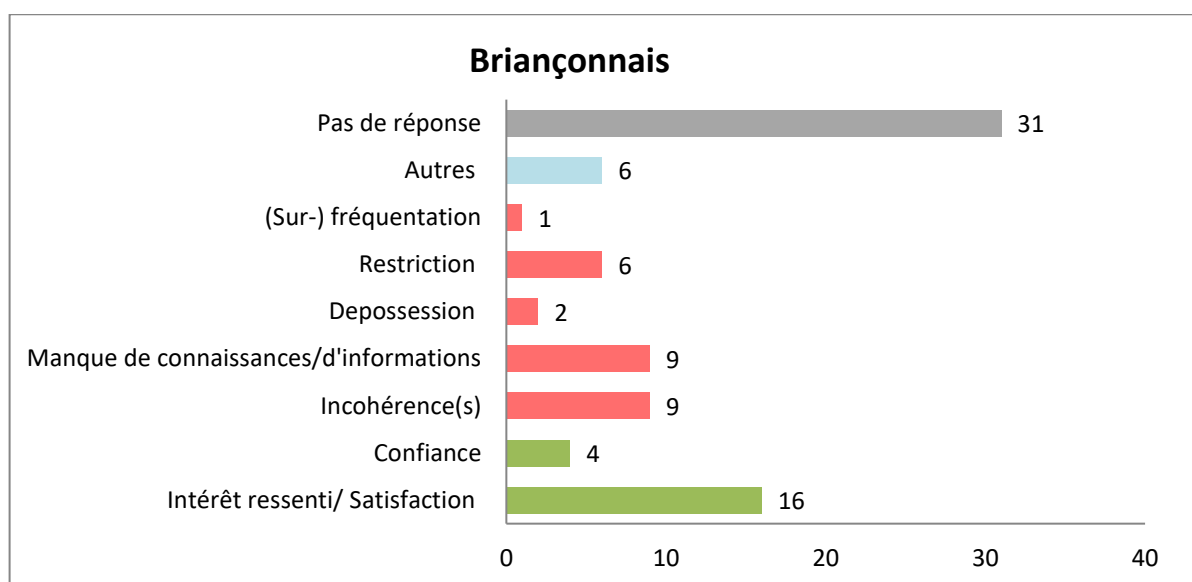


Figure 29_ Question 8 et 10 : « Pourquoi ? », Briançonnais

À l'instar des habitants de Puy-Saint-André, une majorité des habitants du Briançonnais exprime un intérêt ou une satisfaction à l'égard de la RNR des Partias : *« la réserve est bien identifiée et le développement de la sation aurait pu l'englober mais par chance non... » ; « préservation d'un havre de paix » ; « Necessary pour protéger » ; « Il faut protéger la nature !! » ; « Ceci maintient un lieu de paix propice à l'équilibre des forces naturelles » ; « Bonne préservation des espaces » ; etc.*

De même, plusieurs sujets sont ressortis et ont justifié des avis en partie ou totalement défavorable/désaccord à la gestion et/ou la réglementation de la réserve, ou du moins un manque de prise de position :

- **le manque de connaissance et/ou d'informations** : concernant soit la gestion soit la réglementation de la réserve [*« Je pense qu'il y a peu d'action d'information et de communication au sujet de la réserve. » ; « Pas de communication à ce sujet »*]
- **une ou des incohérences** : concernant notamment la chasse, le pastoralisme et la plantation de pins Cembro.
- **le sentiment de dépossession de cet espace du fait de la création de la RNR et de ses implications** : *« Il peut y avoir des litiges avec les "autochtones" ... » ; « Comme beaucoup de gestion en montagne, faite par des étrangers qui viennent imposer leur propre vue de la vie en région ».*
- **la ou les restrictions** : *« Sous des prétexte de dev durable on met sous cloche des espaces en occultant des pratiques récréatives qui font partie de la vie en région. » ; « Trop de restrictions » ; « manque de liberté notamment pour les chiens » ; « trop d'entraves à la liberté » ; etc.*

11. Avez-vous connaissance des sources d'information disponibles à propos de la Réserve ?

Case à cocher : Oui / Non

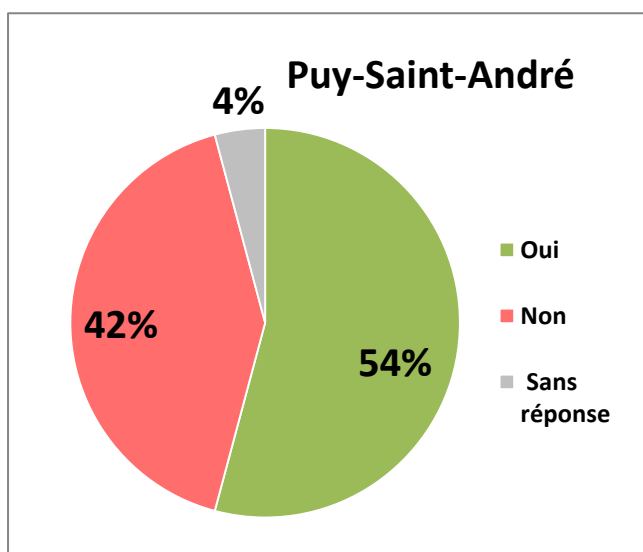


Figure 30_ Question 11 : Connaissance des sources d'information sur la RNR des Partias, Puy-Saint-André

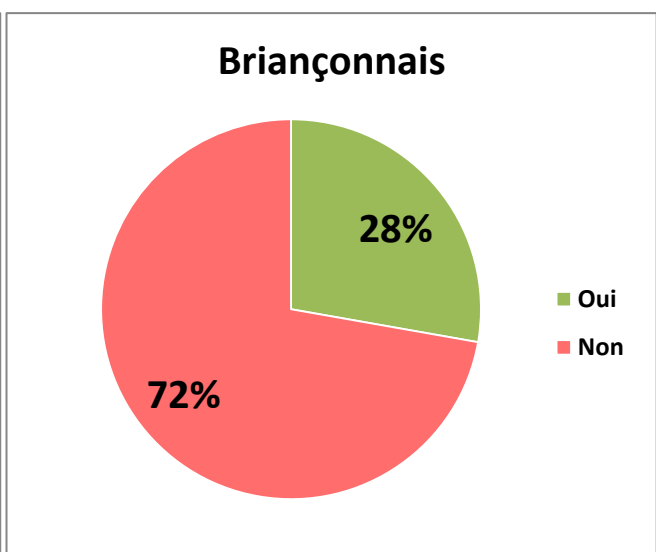


Figure 31_ Question 11 : Connaissance des sources d'information sur la RNR des Partias, Briançonnais

Réponse ouverte : Si oui, lesquelles ?

Plusieurs sources d'information concernant la RNR des Partias peuvent être consultées :

- Le site LPO PACA : <https://paca.lpo.fr/partias> (et celui de la commune)
- La Newsletter des Partias : il est possible de s'y inscrire en envoyant un mail à hautes-alpes@lpo.fr
- Les brochures à la mairie et la bibliothèque de Puy-Saint-André (dont la gazette municipale)
- La page facebook : LPO PACA – antenne de Briançon.

12. Concernant les informations sur la Réserve, vous diriez que :

Case à cocher : Les informations sont accessibles et suffisantes / Les informations sont facilement accessibles mais limitées / Les informations ne sont pas facilement accessibles / Sans avis

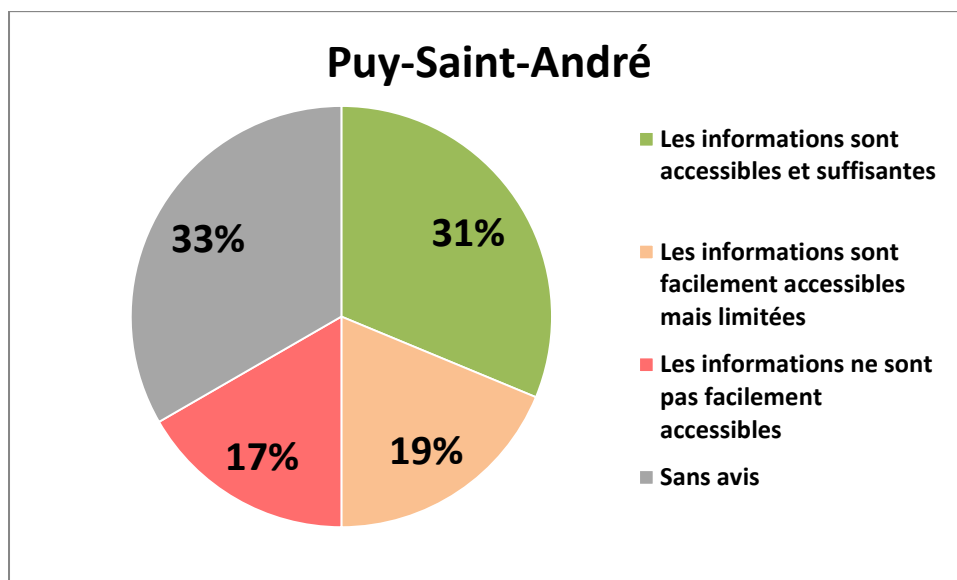


Figure 32_ Question 12 : Avis sur les sources d'informations de la RNR des Partias, Puy-Saint-André

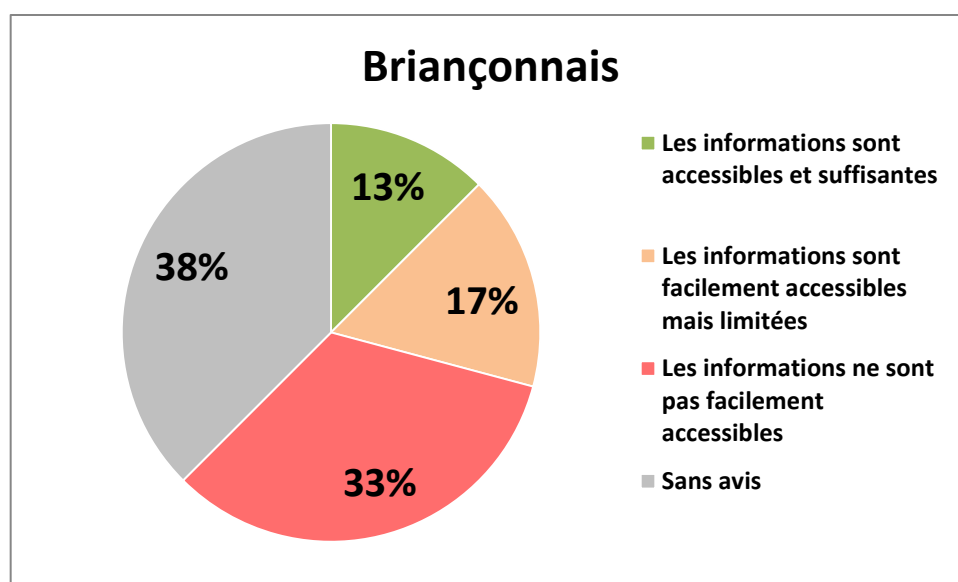


Figure 33_ Question 12 : Avis sur les sources d'informations de la RNR des Partias, Briançonnais

13. [Participez-vous à des activités proposées par la Réserve naturelle des Partias ?](#)

Case à cocher : Oui / NON

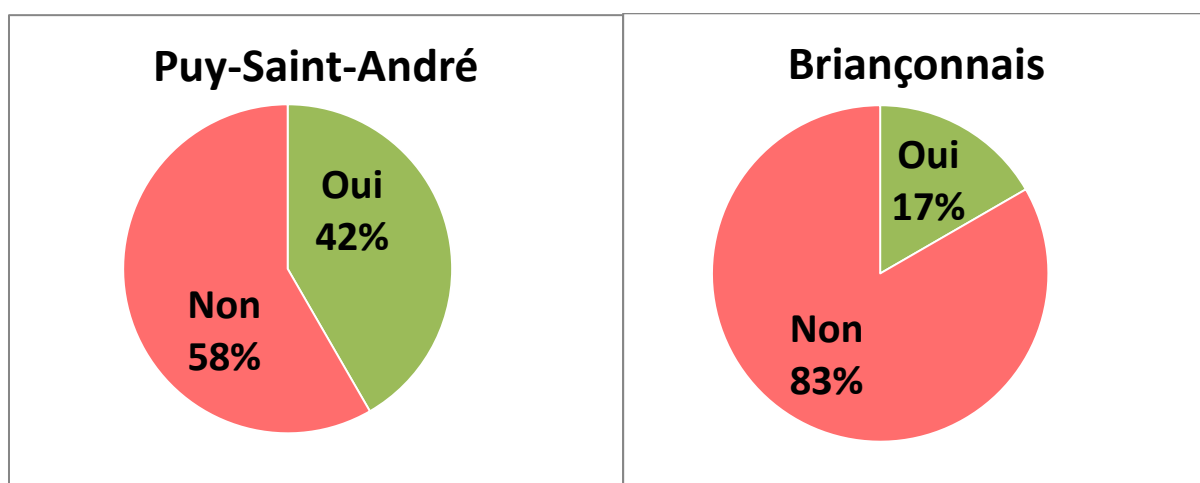


Figure 34 et 35_ Question 15 : Participation aux activités proposées par la RNR des Partias, Puy-Saint-André / Briançonnais

[Si non, pourquoi ?](#)

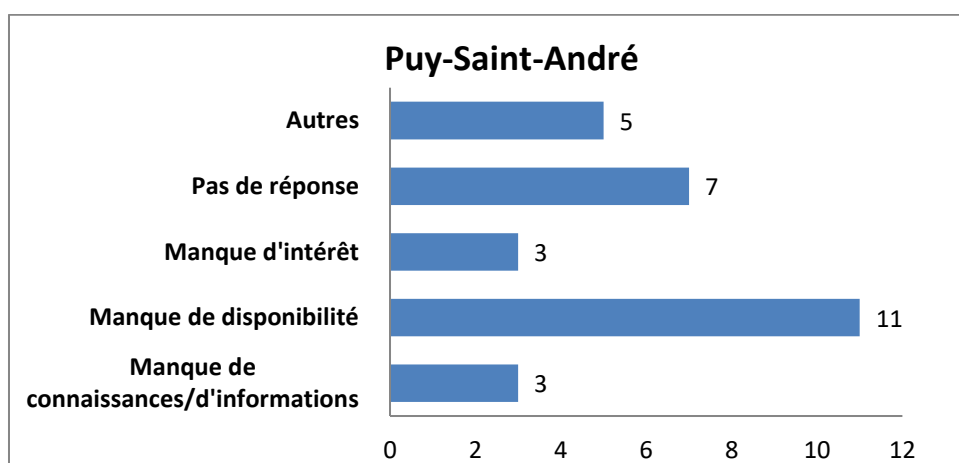
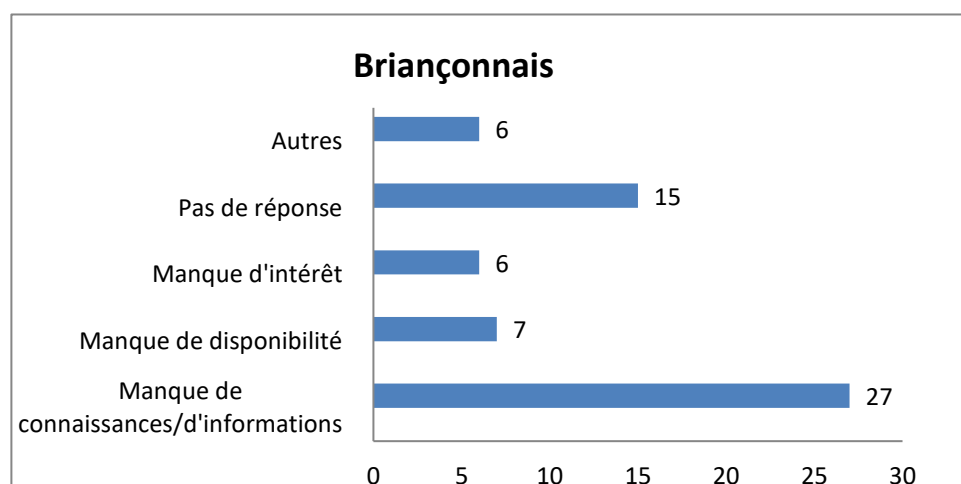


Figure 36_ Question 15 : « si non, pourquoi ? », Puy-Saint-André

Figure 37_ Question 15 : « si non pourquoi ? », Briançonnais



[Si oui, lesquelles ?](#)

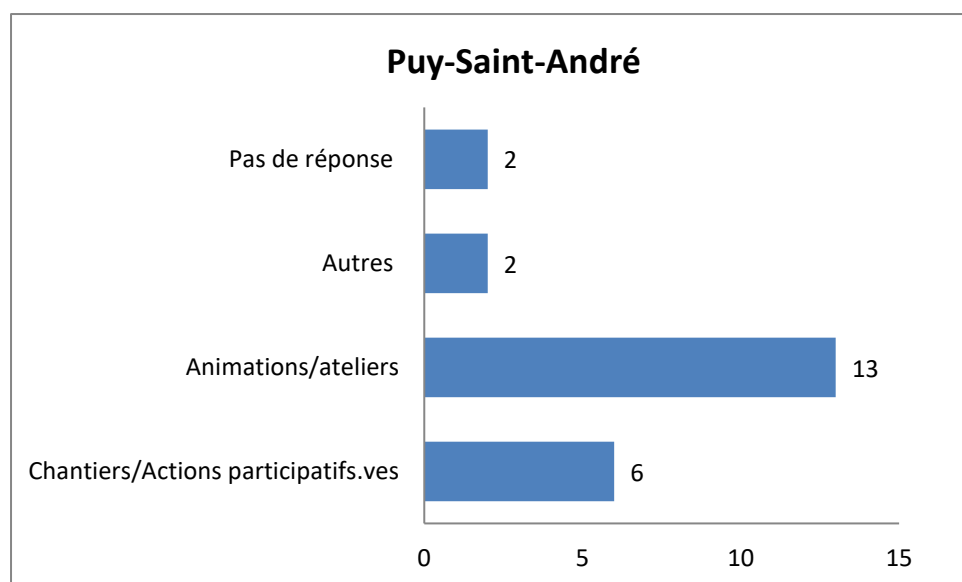


Figure 38_ Question 15 : « si oui, lesquelles ? », Puy-Saint-André

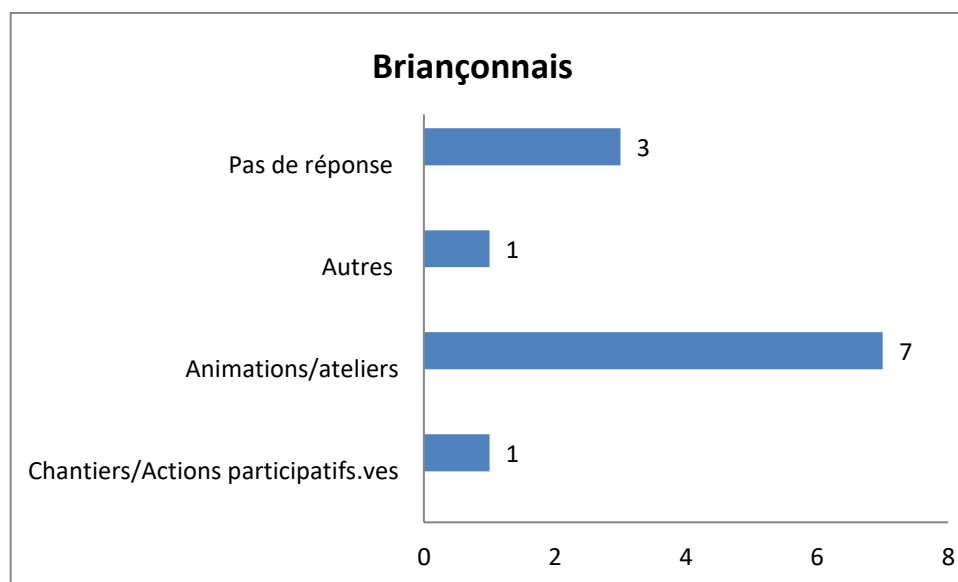


Figure 39_ Question 15 : « si oui, lesquelles ? », Briançonnais

Questions réservées aux habitants de Puy-Saint-André :

14. [La présence d'une Réserve naturelle sur votre commune représente-elle un avantage ou une contrainte ? Pourquoi ?](#)

Case à cocher : Avantage / Contrainte / Un peu des deux / Sans avis

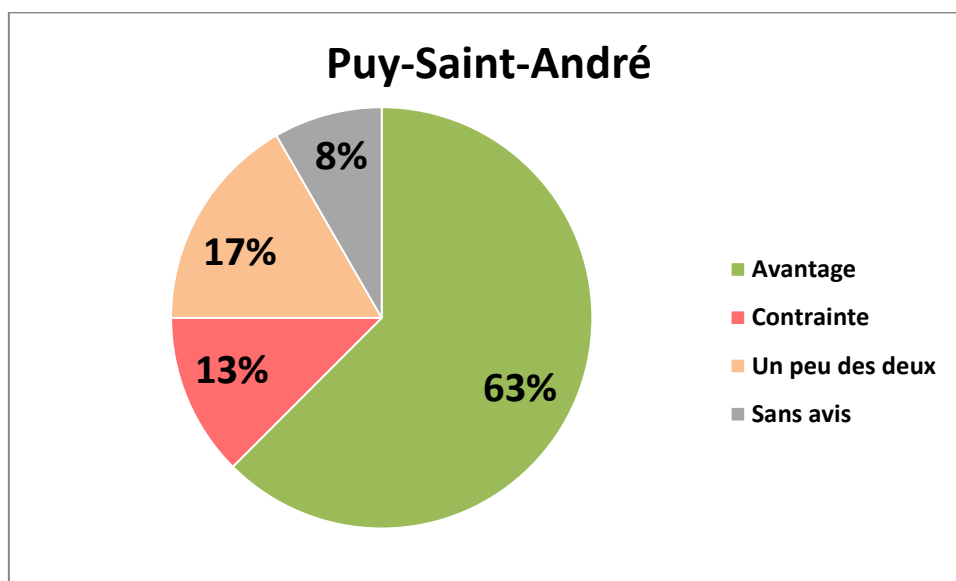


Figure 40_ Question 13 : Avis sur la présence de la RNR des Partias dans la commune de Puy-Saint-André

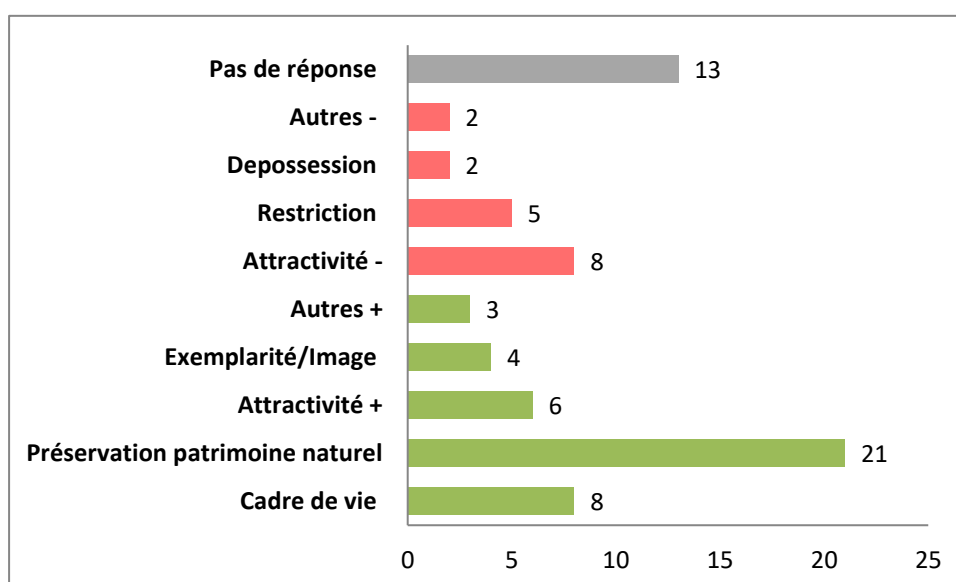


Figure 41_ Question 13 : « Pourquoi ? »

La présence de la Réserve Naturelle Régionale est perçue comme un avantage par certains de ses riverains pour plusieurs raisons :

- Elle participe à un cadre de vie plus agréable : *« A savoir : pas de construction ; pas de remontées (ski) ; tranquillité (faune - usagers) » ; « Contact direct avec la nature, il n'y a pas de filtres » ; « un espace qualitatif en montagne propice à la découverte » ; « Un espace "propre" (air+eau) au dessus de l'habitat, un coin de montagne "vivant" où la flore est abondante et variée, une faune bien difficile à voir mais existante, un espace pour promener dans le silence et la tranquillité, un très beau cirque de montagne, des points de vue magnifiques à partir des cols et des crêtes. »*
- Elle permet la préservation du patrimoine naturel local : *« actions de découverte et d'éducation, préservation des richesses locales » ; « C'est une zone protégée et l'environnement en a besoin » ; « Attractivité du territoire, préservation du milieu naturel, sensibilisation des visiteurs »*
- Elle représente un territoire attractif avantageux : *« J'y emmène mes clients en randonnée. » ; « Pour les habitants et le tourisme, ceci est un plus. » ; « Atout touristique pour le Briançonnais »*
- Elle montre l'exemplarité de la commune de Puy-Saint-André : *« Nous rend responsable de la vie (nature, espèces...) qui nous est confiée » ; « On montre l'exemple. Mairie écolo, + diverses actions permet à la commune d'avoir toujours des projets sinon on perd le nom de "réserve" » ; « en termes d'images, de ressources (éco, soc, anthropo...) »*

À l'inverse, la réserve présente aussi, selon certains, des contraintes pour la commune :

- Elle représente une source d'attraction et donc de dérangements pour les habitants : *« Contrainte => trop de monde est attirée par le lieu » ; « Il faut préserver de l'affluence » ; « car avec la publicité, plus de gens circulent sur ce territoire ce qui est contraire à l'éthique d'une réserve »*
- Elle impose des restrictions aux promeneurs : *« Interdire c'est tout ce qui compte pour les gestionnaires » ; « Interdire, toujours interdire... » ; « Elle restreint certaines activités de nature. [...] »*
- Elle procure un sentiment de dépossession : *« En prévention de certains comportements, une réglementation draconienne est imposée à tout le monde sans tenir compte d'habitudes ancestrales des autochtones (exemple: cueillette, déplacements hors sentier ...). Avant la création de cette réserve, ce secteur était peu fréquenté de touristes, mais on pouvait y rencontrer quelques habitués du briançonnais. Nous avons contribué à la création de cette réserve pour faire barrage aux extensions prévues des stations de ski. Nous sommes obligés d'en accepter les détours, sachant que ce ne sont que contraintes sans aucune retombée pour la commune. » ; « [...]entretenir le territoire comme nos anciens !!!!!!!!! »*

15. Comment qualifieriez-vous vos relations avec les gestionnaires de la Réserve naturelle des Partias ?

Case à cocher : Je ne les connais pas et n'ai pas de contact / Je les connais mais n'ai pas de contact / Je ne les ai jamais rencontrés / J'ai un contact régulier avec eux / J'ai pu les rencontrer à plusieurs reprises / Autres

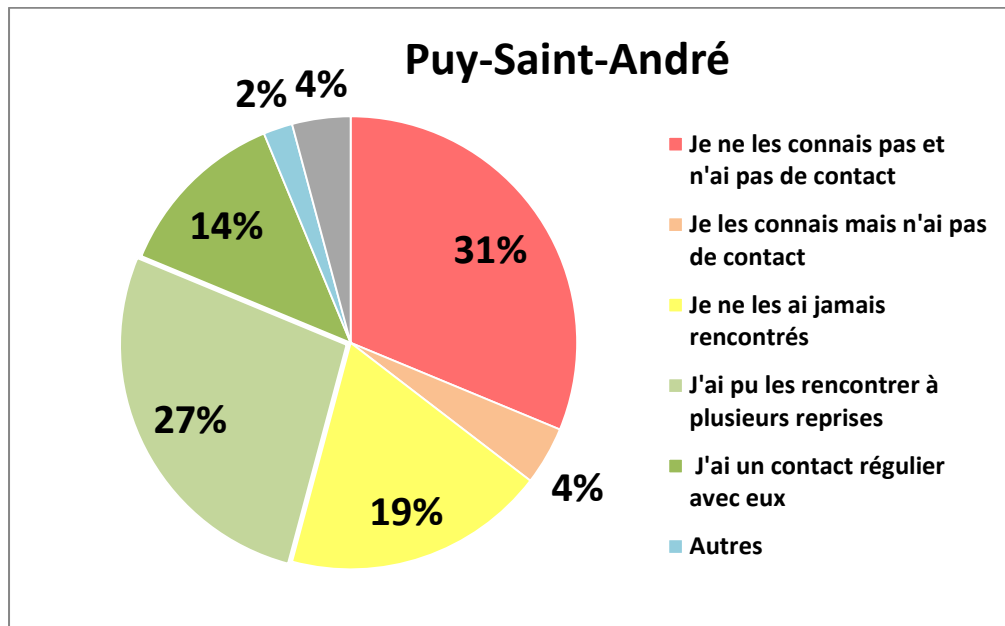


Figure 42_Question 14 : Relation avec les gestionnaires de la RNR des Partias

Conclusion :

Au regard des résultats obtenus, l'enquête aura finalement confirmé les impressions ressenties. Les conclusions se veulent mitigées quant à une réelle appropriation de la RNR des Partias par ses riverains et usagers directs (habitants de Puy-Saint-André) et indirects (Briançonnais). Qu'il s'agisse de la connaissance de l'espace (son périmètre, sa réglementation, ses fondements, etc.) et/ou de son acceptation au sein du territoire, leur état ne semble pas entièrement satisfaisant à ce jour. En effet, de nombreux sondés ont une connaissance imprécise qui pourrait biaiser leurs représentations et leurs avis concernant ce territoire protégé. L'étude souligne qu'il est important de prendre en considération que cette méconnaissance peut être le fait d'un manque de communication, ou de contact venant des co-gestionnaires, ou d'un manque d'intérêt de la part des enquêtés.



Merci d'avoir lu ce document !

Un grand merci à tous ceux qui auront pris le temps de répondre à ce questionnaire sur la Réserve Naturelle Régionale des Partias. Cela sera d'une grande aide pour travailler à un meilleur ancrage de cette dernière sur son territoire d'implantation (la commune de Puy-Saint-André) et son territoire d'attraction (le bassin de vie du Briançonnais). Un espace naturel protégé a d'autant plus de sens lorsque celui-ci est soutenu et porté par la population qui l'environne et le fréquente. Cette enquête aura été l'occasion pour l'équipe de la LPD d'aller à la rencontre des habitants de Puy-Saint-André et du Briançonnais, mais aussi de prendre en considération les avis, les remarques et les attentes de chacun quant à cette réserve qui existe depuis maintenant 10 ans. D'ailleurs, cette enquête aura permis d'alimenter la concertation citoyenne organisée durant l'année 2020 (malheureusement perturbée par le contexte sanitaire).

Encore merci,

Et à bientôt dans la Réserve Naturelle Régionale des Partias !

PS : si vous avez la moindre question ou si vous souhaitez vous inscrire à la Newsletter des Partias, n'hésitez pas à contacter la conservatrice à la RNR des Partias, via l'adresse email suivante : hautes-alpes@lpo.fr

Annexes :

Annexe n°1 : carte du bassin de vie du Briançonnais (défini par les gestionnaires de la RNR des Partias).



Annexe n°2 : carte de la commune de Puy-Saint-André.

